

Simonis restera déléguée aux droits des femmes

Le 3 décembre, Isabelle Simonis deviendra bourgmestre de Flemalle, comme elle s'y était engagée durant la campagne électorale. Elle renoncera donc à son poste de ministre l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais elle ne délaissera pas complètement toutes ses compétences ministérielles. Elio Di Rupo, le président du PS, et Rudy Demotte, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, proposent en effet qu'elle soit désignée Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des chances du Gouvernement. *« Elle pourra, par cette fonction, poursuivre sa mission en faveur des droits des femmes et de l'égalité des chances jusqu'au terme de la législature, tout en assumant sa fonction de bourgmestre de Flemalle »*, précise ainsi le Parti Socialiste.

La raison de ce revirement de situation ? « Depuis sa désignation en juillet 2014, la ministre Simonis et son équipe ont réalisé un travail remarquable, reconnu par l'ensemble des acteurs de terrain. La semaine der-

nière, le Conseil des femmes francophones de Belgique et les 65 associations qu'il représente soulignaient d'ailleurs, dans un courrier adressé au président du PS, Elio Di Rupo, la très grande qualité de ce travail », souligne le PS. Qui précise par ailleurs que Mme Simonis exercera cette nouvelle fonction à titre gratuit.

Elle sera fonctionnellement rattachée au ministre-président, et s'appuiera sur une cellule spécifique créée au sein du cabinet de ce dernier.

Quant aux autres matières dont Isabelle Simonis avait la charge en tant que ministre, elles seront partagées entre deux autres ministres socialistes déjà en poste.

Le Liégeois Jean-Claude Marcourt, déjà en charge notamment de l'enseignement supérieur, reprendra ainsi l'enseignement de promotion sociale. Rachid Madrane, qui gère déjà l'aide à la jeunesse, reprendra quant à lui le secteur de la jeunesse.

Formellement, Isabelle Simonis ne sera donc pas remplacée d'ici le scrutin de mai prochain. ●

20002639